

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7287

Société : RHM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAOUI MOHLINE

03/04/ 1967

Date de naissance :

Adresse : 39 Residenc le cyprès Bourka

Tél. : 0661177783

Total des frais engagés : 3700 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur H.FEKAK
Chirurgien urologue
أستاذ جراحه الكلوي والمسالك البولية
43, Av. 2 Mars - Casablanca
Tel. 0522 47 14 57 - Fax: 0522 47 14 58

Date de consultation : 06/06/2023

Nom et prénom du malade : DAOUI MOHLINE Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/06/2023	Acte 9			<p>Foodly</p> <p>Professeur H. REMAI Chirurgien Urologue شارع جراحت العظام والمسالك البولية 43, AV. 2 Mars Casablanca Tél. 0522 47 14 59 - Fax 0522 47 14 59</p>
	échographie			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10-7-23	581000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
radiologie ZERKOUNI	10/07/23	JRM Prostata	30000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

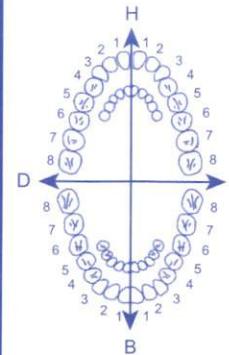
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

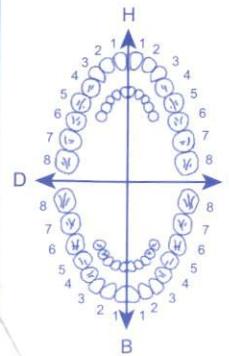


ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le 10/07/23

Mrs Daoui Néhâne

Gadovist 1,0 mmol/ml, Flacon de 7,5 ml
de solution injectable
Gadobutrol 

P.P.V : 591,00 DH
Bayer S.A.



5815

Gadovist
7,5 ml



RADIOLOGIE ZERKOUNI

Résidence les Fleurs 59 Bd. Zerkouni
Angle Rue des Hôpitaux
Casablanca - Tél: 05 22 88 11 11
I.C.E. : 00245809500006

Dr A. Fattah BELHOUCINE

Lauréat de la Fac de Médecine de Marseille
Ancien PH des Hôpitaux de France

Dr Abdelaziz ZOUAOUI

Lauréat de la Faculté de Médecine d'Amiens
Spécialité en Imagerie du Sein Paris V

Casablanca, le 10/07/2023

Facture N° 3583/23

Nom patient : **DAOUI MOHCINE**

Examen(s) réalisé(s) : **IRM PROSTATIQUE**

Montant : **3000 DH**

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
TROIS MILLE DH

REGLEMENT : CHEQUE N° 7033721



Dr A. Fattah BELHOUCINE

Lauréat de la Fac de Médecine de Marseille
Ancien PH des Hôpitaux de France

Dr Abdelaziz ZOUAOUI

Lauréat de la Faculté de Médecine d'Amiens
Spécialité en Imagerie du Sein Paris V

Casablanca le, 10/07/2023

PR. HAMID FEKAK

Mr. DAOUI MOHCINE

COMPTE RENDU

IRM PROSTATIQUE MULTIPARAMETRIQUE :

Indication : suivi pour ADK/bilan de surveillance.

Protocole :

- Séquence T2 HR dans les trois plans de l'espace, séquence diffusion 50, 800 et 2000 avec cartographie ADC et séquence T1 FS dynamique en coupe axiale, (même plan de coupe avec diffusion, T2 et perfusion).
- Séquence T2 Fiesta sur l'abdomen et le pelvis.

Résultat :

Volume et densité :

- La densité de PSA est évaluée à 0.04 ng/ml carré.
- Le volume de la glande prostatique est estimé à 51 cc.

LA ZONE PERIPHERIQUE :

- Il s'y associe quelques lésions linéaires et triangulaires, de signal modéré en T2 sans traduction en diffusion classé PIRADS 2.

ZONE TRANSITIONNELLE :

- Hypertrophique, de signal hétérogène, siège de lésions nodulaires encapsulées, en rapport avec des nodules encapsulés, classées PIRADS 2.

LE STROMA FIBROMUSCULAIRE ANTERIEUR :

- Présente un aspect en hyposignal T2 symétrique et sans image nodulaire à son niveau.

Par ailleurs :

- Absence d'adénopathie pelvienne significative.
- Intégrité des vésicules séminales.
- Absence d'effraction capsulaire décelable.
- Vessie pleine, à paroi fine, à contenu homogène.
- Absence de protrusion du lobe médian.

Conclusion :

Hypertrophie prostatique siège de remaniements de la zone périphérique et centrale pouvant être classées PIRADS 2.

Dr. A. BELHOUCINE
Radiologue Diagnostic et Interventionnelle
Résidence les Fleurs 59 Bd Zerkouni
Angle Rue des Hôpitaux Casablanca
Tél: 05 22 88 11 11 Mot de Passe : 14979 INPE : 091018788

Pour les images, utilisez le lien : <http://102.50.240.229:8085/images/> Login : 27717 Mot de Passe : 14979 INPE : 091018788